

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Gestion hôtelière I			
Ancien Code	ECHG1B13GHO	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COHG1130		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'intention pédagogique de cette unité d'enseignement est de permettre à l'étudiant.e d'analyser l'environnement (macro, micro et interne) d'un établissement HoReCa à l'aide de divers outils et de lui faire découvrir les défis actuels qui y sont associés ainsi que lui faire calculer les principaux indicateurs d'hébergement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs
- 2.5 Développer un argumentaire efficace vis-à-vis de ses publics afin de renforcer l'image de l'entreprise dans son environnement
- 2.8 Utiliser les outils de création et de communication adaptés aux objectifs et interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
- 3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels
- 3.6 Choisir et utiliser les méthodes, outils, techniques, produits des différents secteurs liés à l'hébergement et la restauration

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Décrypter et anticiper les évolutions du marché hôtelier et de la restauration et les attentes des clients
- 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité

Mng 4.9 Identifier et comprendre les facteurs qui conditionnent la formation et le développement des

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue des activités d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable

- d'utiliser le vocabulaire de la profession,
- de confronter sa représentation du monde hôtelier à la réalité,
- d'appliquer les outils proposés à l'analyse d'un environnement hôtelier,
- de présenter, analyser, critiquer et valider ou non une solution aux problèmes posés, selon les objectifs de l'entreprise et au regard de sa mission.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B13GHOA Gestion hôtelière I

24 h / 2 C

Contenu

L'activité d'apprentissage explique et contextualise le vocabulaire du secteur HoReCa ainsi que les concepts de base de la gestion hôtelière et se focalise sur l'analyse du macro-, du micro et de l'environnement interne d'un établissement HoReCa.

Démarches d'apprentissage

- Travail en autonomie ou en petits groupes durant les séances d'activités d'apprentissage
- Enseignement explicite
- Démarche déductive, inductive, réflexive et analogique
- Méthode active
- Situation problème
- Suivi individuel

Dispositifs d'aide à la réussite

- Parcours pédagogique adapté présenté sur la plateforme
- Suivi individualisé durant les séances de cours
- Liste exhaustive des objectifs à maîtriser postée sur la plateforme
- Préparation des objectifs et questions/réponses lors de la dernière séance d'activités
- Grille d'évaluation du portfolio postée sur la plateforme

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports sont déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles sont déposées sur ConnectED au regard de l'AA.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Etudiants diplômables en janvier :

L'évaluation de l'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- 1ère session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 60 % et portfolio : 40 %
- 2e session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 60 % et portfolio : 40 %.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

L'évaluation se compose de 2 éléments indissociables : un portfolio et un examen écrit tant pour le Q1 que pour le Q3.

Le portfolio vaut 40 % des points. Les consignes sont expliquées lors de la première séance et sont postées sur la plateforme.

L'examen écrit qui vaut 60 % se déroulera durant la session selon les modalités prévues.

En cas d'absence de remise du portfolio ou de remise tardive par rapport à la date publiée sur la plateforme ou d'un travail ne correspondant pas aux exigences requises, l'activité d'apprentissage ne sera pas validée.

En cas de non présentation de l'une des parties ou des deux parties de l'évaluation, c'est la note PP qui est reprise sur le relevé de notes.

En cas d'échec à l'une ou aux deux parties, la note de l'UE sera la note la plus basse soit celle du portfolio soit celle de l'examen.

Il faut comprendre par examen écrit, une épreuve établie à un moment donné dans le planning de l'étudiant.e dont la durée est limitée dans le temps et qui consiste à compléter un questionnaire dont le format peut être papier ou digital.

Des outils de détection d'IA peuvent être utilisés par l'enseignant et intervenir dans l'évaluation (certificative ou non) des travaux, conformément aux usages autorisés et prescrits de la Charte IA de la HELHa.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs + Exe	100			Tvs + Exe	100

Tvs = Travail de synthèse, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation

restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).